

Devenir auto-entrepreneur en dropshipping (2024)

Description

Le [statut d'auto-entrepreneur](#) s'adapte à presque toutes les activités notamment celles liées au commerce en ligne comme le dropshipping. En effet, ce régime de société est particulièrement apprécié dans le domaine du e-commerce pour les différents allègements dont il profite. Les [avantages de l'auto-entrepreneuriat](#) touchent non seulement la création de la micro-entreprise, mais également son fonctionnement. Néanmoins, au cours de son existence, [l'auto-entrepreneur est soumis à diverses obligations](#) tant sur le plan fiscal que celui de la comptabilité.

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce que le dropshipping ?

Avant de vous lancer comme micro-entrepreneur en dropshipping, il convient tout d'abord de définir avec précision en quoi consiste cette activité en vogue ces dernières années. Caractérisée par une organisation tripartite, le dropshipping peut s'avérer très fructueux pour l'entrepreneur. [Tout savoir sur le dropshipping](#) permet de démarrer les ventes avec un faible budget et de maximiser la possibilité de réussir le projet.

Définition du dropshipping

Le dropshipping est **un système de vente en ligne divisé en trois parties** :

- Le client passe sa commande sur la plateforme e-commerce du commerçant ;
- Ne disposant pas de stock, celui-ci transmet cette commande au fournisseur qui se chargera de la livraison du produit et de gérer le stock disponible ;
- Le grossiste verse ensuite une commission sur la vente au commerçant.

Ainsi, le commerçant ou le distributeur s'occupe **d'écouler des produits qu'il n'a pas achetés** et le fournisseur ou le grossiste liquide sa production ou son stock **sans prendre en charge sa commercialisation**.

Quelques exemples de sites de dropshipping en France

Il s'avère assez difficile de trouver un site de dropshipping sur Internet. En effet, ces plateformes de vente en ligne privilégient **la discrétion** pour éviter d'attirer la concurrence et d'être imitées. De plus, il est presque impossible de différencier un site de dropshipping de celui d'un webmarchand classique.

En général, les plateformes d'e-commerce les plus importantes et les plus puissantes comme Cdiscount ou Rue Du Commerce pratiquent du dropshipping. Néanmoins, il existe **d'autres dropshippers spécialisés dans un domaine précis** tels que :

- Tout Pour les Mamans : un site e-commerce spécialisé dans la puériculture et proposant des articles variés allant des vêtements aux articles cadeaux en passant par les accessoires de décoration.
- Shop de Fille : une plateforme spécialisée dans la vente d'articles d'habillement pour femme, de produits de beauté et d'accessoires vestimentaires.
- Ma Boutik Bio : un site de vente en ligne de produits bio indispensables pour le bien-être, la beauté ou l'alimentation.
- Meublenligne : une plateforme e-commerce commercialisant du mobilier d'intérieur ou d'extérieur comme les meubles de rangement, les luminaires ou le linge de maison.

Les différents types de grossiste en dropshipping

Avant d'atteindre le consommateur, le produit suit **un canal de distribution** assez complexe. Ce canal dépend du type de produit à commercialiser et permet de dénicher le grossiste adapté au commerce. Ainsi, le fournisseur ou grossiste peut être :

- Le fabricant : celui qui confectionne et produit l'article.
- L'importateur ou le distributeur exclusif : celui qui possède le droit exclusif d'importer et de vendre un produit ou une marque spécifique dans un pays. Il sert également de distributeur aux grossistes locaux.
- Le grossiste ou le distributeur régional : celui qui se charge de la livraison directe des lots de produits et de la distribution des produits via des camions par exemple aux grossistes locaux.
- Le jobber ou colporteur de wagons : celui qui s'occupe de la livraison quotidienne ou hebdomadaire des magasins de détail.

En quoi consiste le régime de l'auto-entreprise ?

Comme l'EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) ou la SASU

(Société à actions simplifiée unipersonnelle), le [régime de micro-entrepreneur](#) permet de pratiquer une activité **en tant qu'entreprise individuelle**.

Les différentes professions comme [l'auto-entrepreneur artisan](#) ou [l'auto-entrepreneur freelance](#) peuvent profiter d'une certaine **liberté quant à la gestion de l'entreprise**, mais sont néanmoins soumises à certaines obligations telles que l'ouverture d'[un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle](#).

À noter : sachez que des [aides pour auto-entrepreneur](#) sont également accessibles sous certaines conditions.

L'auto-entreprise vs la micro-entreprise

Créée en 2008, la micro-entreprise est **un régime français destiné aux entrepreneurs indépendants**. Il s'agit de l'appellation d'origine de la micro-entreprise, mais qui reste utilisé sur certains sites officiels. Ce terme a été modifié par la Loi de modernisation de l'économie ou [LME n°2008-776](#) du 04 août 2008. Ce régime a été mis en place pour encourager les Français et les porteurs de projet à constituer leur propre entreprise.

Avant 2016, la micro-entreprise était différente du statut d'auto-entrepreneur. Depuis, ces appellations désignent **un même régime d'entreprise**.

La micro-entreprise depuis la réforme de 2016

Depuis l'année 2016, les particularités de la micro-entreprise et de l'auto-entreprise **ont été combinées**. Les similitudes concernent les formalités de création et de [déclaration du chiffre d'affaires](#) ainsi que les méthodes de calcul et de règlement des charges sociales. Ces régimes d'entreprise profitent d'un statut juridique et d'un régime social similaires.

Auparavant, l'enregistrement du micro-entrepreneur était uniquement réservé aux artisans et aux commerçants. À compter du 1er janvier 2016, tous les travailleurs indépendants sont contraints de déclarer leur activité afin d'obtenir un **numéro SIRET**.

À noter : les agences immobilières, les associations à but non lucratif et les entreprises spécialisées dans la vente immobilière ne peuvent pas adopter le régime de micro-entrepreneur.

En début d'activité, la micro-entreprise qui réalise **un chiffre d'affaires inférieur au plafond indiqué** peut bénéficier d'[une franchise de la TVA](#). Ce seuil est de :

- 91 900 € pour la vente et l'achat de marchandises ;
- 36 800 € pour des offres de prestation de services.

Outre ces seuils propres à la TVA, l'auto-entrepreneur continuera à bénéficier du régime de la micro-entreprise à condition que son chiffre d'affaires annuel **ne dépasse pas durant deux années consécutives les seuils suivants** :

- 188 700 € HT par an pour une activité d'achat et de vente de marchandises (chiffre en 2020) ;
- 77 700 € HT par an pour celles qui opèrent dans la prestation de services (chiffre en 2020).

Si la micro-entreprise franchit ces plafonds, l'entrepreneur sera automatiquement soumis au régime de l'[entreprise individuelle](#). Il bénéficiera dès lors du **régime réel d'imposition** et sera soumis à des obligations comptables plus stricte telles que la tenue d'**un livre de recettes et de dépenses**.

Comment créer sa micro-entreprise ?

Pour [créer une micro-entreprise](#), il convient de suivre quelques étapes :

- Déclarer l'activité : cette étape consiste à fournir des renseignements concernant la future entreprise aux différentes institutions fiscales et sociales.
- Trouver une domiciliation : cette phase consiste à trouver un local pour implanter le lieu d'exercice de l'activité de l'entreprise. Il est possible de l'implanter au domicile de l'entrepreneur, dans une société de domiciliation, dans un centre d'affaires ou un local commercial.
- Suivre une formation adaptée : cette étape concerne les activités artisanales ou commerçants-artisans. La formation est dispensée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et a une durée de 30 heures. Autrefois, cette formation était obligatoire, néanmoins, depuis [la loi PACTE](#), elle est devenue facultative.
- Souscrire une assurance professionnelle : cette phase permet de trouver une solution pour conserver les biens personnels de l'entrepreneur et d'éviter les dommages d'autrui. Elle est facultative pour les activités de prestation de service et commerciales, mais obligatoires pour les artisans.
- Respecter les obligations comptables : cette étape veille à ce que l'entrepreneur ouvre un compte bancaire pour l'entreprise, tient des documents comptables à

jour et profite d'une exonération de la TVA (ex : [comptabilité e-commerce](#)).

Comment faire du dropshipping en micro-entreprise ?

Se lancer dans une activité de dropshipping en tant qu'auto-entrepreneur suppose d'une part de connaître parfaitement les spécificités de l'activité et du statut mais également de connaître les formalités et démarches propres à ce domaine d'activité.

Les étapes de lancement d'une entreprise de dropshipping

Pour se lancer dans le domaine d'activité de dropshipping, il convient de :

- Choisir un domaine d'activité : il est recommandé d'effectuer une étude de marché permettant de déterminer le niveau de saturation du marché envisagé.
- Créer une entreprise : le choix du type d'entreprise permet d'obtenir un numéro SIRET qui permet de négocier un contrat avec les fournisseurs.
- Dénicher des fournisseurs : il est conseillé de contacter les [grossistes](#), les fabricants ou les vendeurs professionnels pour une négociation directe.
- Créer une boutique en ligne : il est possible de contacter un développeur professionnel ou d'utiliser une solution de dropshipping.
- Optimiser le contenu SEO : pour attirer les clients potentiels et les visiteurs, il est judicieux d'intégrer les mots-clés dans le contenu du site.
- Établir les fiches produits en optant pour des contenus uniques qui optimisent le référencement.
- Promouvoir l'activité grâce à une bonne stratégie marketing.

Quel statut choisir pour son activité de dropshipping ?

Plusieurs régimes juridiques sont compatibles avec cette activité. Toutefois, pour exceller dans la profession de dropshipper, il est indispensable de créer une entreprise et de **choisir un statut juridique adapté** à votre projet.

Le choix le plus favorable : l'auto-entreprise

Pour exceller dans la profession de dropshipper, il est indispensable de créer une entreprise et de **choisir un statut juridique adapté**. Si l'entrepreneur souhaite exercer cette activité en indépendant, il est recommandé d'opter pour un régime juridique d'[auto-entrepreneur](#).

À noter : cette forme d'entreprise s'adapte également aux entrepreneurs choisissant

le dropshipping comme activité secondaire ou en complément de revenus.

Le statut de micro-entrepreneur en dropshipping présente plusieurs avantages considérables. En effet, il offre la possibilité de créer l'entreprise en toute simplicité grâce à **une simple déclaration en ligne** et de commencer l'activité le jour du dépôt du dossier de création.

Il n'est pas **non plus obligatoire de posséder un capital de départ précis** pour lancer l'activité de dropshipping avec un statut d'auto-entrepreneur. L'intervention d'un expert-comptable n'est pas nécessaire puisque ce régime profite d'[une comptabilité simplifiée](#).

En revanche, le statut d'auto-entrepreneur présente également **plusieurs limites**. En effet, il ne permet pas l'intégration des charges sociales dans les dépenses liées aux activités de l'entreprise. Le dirigeant ne verse pas non plus de cotisations retraite ou de chômage.

Les autres formes juridiques possibles

Les statuts d'[EURL](#) ou Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et de [SASU](#) ou Société à actions simplifiée unipersonnelle constituent également **des alternatives intéressantes** si l'entrepreneur pratique du dropshipping comme activité principale. Ces statuts requièrent l'ouverture d'un compte bancaire professionnel et le recrutement d'un comptable, ce qui n'est pas indispensable dans le cadre d'une micro-entreprise.

Le régime fiscal du micro-entrepreneur en dropshipping

Contrairement aux autres formes juridiques de société, la micro-entreprise profite d'un [régime fiscal simplifié](#). En général, l'auto-entrepreneur exerçant une activité commerciale et artisanale est **soumis à l'impôt sur le revenu après un abattement du chiffre d'affaires**. Cet abattement est forfaitaire. Dans le cas de la vente de marchandises, il est de l'ordre **de 71 %**.

Le micro-entrepreneur peut bénéficier d'un prélèvement social et fiscal libératoire forfaitaire sous certaines conditions. Ainsi, il doit effectuer une déclaration et un versement **mensuel ou trimestriel** d'impôt en même temps que ces cotisations sociales. Le taux du prélèvement est de **13,80 %** pour les activités d'achat et de revente de marchandises.

Par ailleurs, l'auto-entrepreneur peut profiter d'[une franchise de TVA](#) permettant de

détaxer les factures si son chiffre d'affaires ne dépasse pas [le plafond](#) de **91 900 €**. Simple et pratique, cette option évite l'établissement de la déclaration de TVA et offre l'avantage de proposer des produits à prix attractifs (en HT). Cependant, cette exonération de la TVA empêche à son tour l'auto-entrepreneur **de déduire de ses achats professionnels nécessaires à son activité, la TVA**.

Enfin, lors de la constitution de la micro-entreprise, l'auto-entrepreneur peut bénéficier d'une exonération de [la CFE ou cotisation foncière des entreprises](#) tout au long de **son année de création**. Cette franchise est uniquement accessible si :

- L'auto-entrepreneur effectue une déclaration provisoire indiquant la demande d'exonération temporaire dans **les 3 mois** qui suivent la création ou **avant le 31 décembre** de l'année de lancement de son activité.
- L'auto-entrepreneur n'a pas de conjoint légal, de partenaire de PACS ou d'ascendants et descendants ayant pratiqué une activité identique durant les 3 dernières années.

À noter : sachez également que l'obligation de payer la CFE est tempérée depuis le 1er janvier 2019. A compter de cette date, les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 000 € sont exonérées du paiement de cette taxe.

Le régime social du dropshipper auto-entrepreneur

Actuellement, la micro-entreprise paie des charges sociales basées sur le chiffre d'affaires qu'elle réalise : il s'agit du régime **micro-social**. Cette forme d'entreprise a la possibilité d'opter pour [un régime micro-social simplifié](#) avec en option le [un prélèvement fiscal libératoire](#) qui permet de régler ISF et cotisations sociales lors d'un même versement.

En optant pour le régime de micro-entreprise, l'auto-entrepreneur doit déclarer son chiffre d'affaires **tous les mois ou tous les trimestres** et verser les cotisations sociales afférentes. Même s'il ne réalise aucun chiffre d'affaires, cette déclaration **doit être effectuée**. Dans ce cas, il n'est pas obligatoire de payer des cotisations sociales minimales.

Le montant des cotisations sociales à payer est basé sur un taux global appliqué sur le chiffre d'affaires. Ce taux dépend de la nature de l'activité exercée par la micro-entreprise. Le taux de cotisations pour une entreprise exerçant **une activité commerciale de vente de marchandises est de 12,3 %**.

Outre les cotisations sociales classiques, l'auto-entrepreneur doit également verser

une contribution à la formation professionnelle. Ce pourcentage est de **0,1 %** pour les entreprises commerciales. Cette contribution est versée avec les autres cotisations mensuelles ou trimestrielles.

Enfin, si l'auto-entrepreneur en vente de marchandises bénéficie de [l'aide ACRE](#), son taux sera réduit de :

	Création avant 2020	Création après le 1 ^{er} avril 2020
Durée de l'exonération	3 ans	1 an
Comment en bénéficier ?	· Automatique · A toutes les créations d'entreprise	· Démarche à faire · Conditions à remplir
Taux d'exonération	75% – 25% – 10%	50%

À noter : en cas de création d'entreprise entre janvier et mars 2020, l'auto-entrepreneur bénéficiera encore de l'ACRE pendant 3 ans à condition d'en faire la demande, de respecter les nouvelles conditions en vigueur et sera soumis au même taux d'exonération que les créateurs avant 2020.

Quelle juridiction compétente pour l'auto-entrepreneur dropshipper ?

Le micro-entrepreneur travaille généralement seul. Ainsi, il doit également affronter seul les litiges résultant de son activité le cas échéant. Ne disposant d'aucun moyen de pression efficace comme la grève des salariés, le travailleur indépendant doit **se prémunir des éventuels clients malhonnêtes**.

Pour protéger l'auto-entrepreneur, il est conseillé d'établir **un devis**, puis de demander un retour signé dont les termes sont conformes à ceux convenus avec le client. [Les factures](#) ainsi que les bons de commande détaillés doivent également être signés.

L'auto-entrepreneur peut faire face à **des situations d'impayées ou à des prestations non rémunérées**. Si le donneur d'ordre ne donne aucune suite aux relances à l'amiable par téléphone, par mail ou par courrier recommandé, il est possible de le **mettre en demeure, voire d'intenter une procédure judiciaire**.

Ainsi, le micro-entrepreneur peut recourir à **un juge du tribunal d'instance ou du tribunal de commerce** pour délivrer une injonction de payer.

Quels sont les avantages et inconvénients du dropshipping ?

Outre les avantages et inconvénients du statut même d'auto-entrepreneur évoqués plus haut, il convient de considérer ceux de l'activité de dropshipping qui encadre mais peut également restreindre la croissance de votre projet.

Les avantages

Les principaux avantages du dropshipping sont :

- L'absence de stock de produits à gérer ;
- La réduction de l'investissement et des frais de fonctionnement ;
- Le gain de temps et rapidité de développement de l'entreprise ;
- De tester un nouveau produit sans risque.

Les inconvénients

Le dropshipping affiche toutefois quelques faiblesses telles que :

- La forte concurrence en raison du faible coût d'investissement ;
- Aucun moyen de contrôle de la qualité des produits ;
- Difficulté dans la logistique (livraison de colis défectueux, erreur dans la livraison du colis, etc.).

Voici une vidéo pour mieux comprendre les réalités du dropshipping :

Lancez votre auto-entreprise en dropshipping avec LegalPlace

Vous souhaitez devenir auto-entrepreneur en dropshipping mais vous ne savez pas comment vous y prendre ? Pas de panique, LegalPlace vous aide à réaliser votre projet !

Depuis sa création en 2015, LegalPlace a aidé **plusieurs milliers d'entrepreneurs** à

créer leur auto-entreprise en ligne ! Simple, rapide, efficace, mais surtout ECONOMIQUE (en moyenne jusqu'à 4x fois moins cher qu'en ayant recours à un avocat ou un expert-comptable), la solution en ligne la plus complète du marché ne manque pas d'atouts !

Pour cela, il vous suffit de remplir **notre formulaire en ligne** et nos équipes de formalistes se chargeront du reste !

Alors, qu'attendez-vous ? Laissez-vous tenter par l'aventure entrepreneuriale et réalisez vos ambitions avec LegalPlace.fr !

[Devenez auto-entrepreneur en dropshipping maintenant](#)

En savoir plus sur les métiers d'auto-entrepreneur multiservice :

- [Devenir auto-entrepreneur dans l'import-export](#)
- [Cumuler auto-entrepreneur et intermittent ? Est-ce possible ?](#)
- [Comment créer une galerie d'art en auto-entreprise ?](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans le secteur automobile](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans l'e-commerce](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans le secteur de l'art](#)
- [Devenir agent commercial auto-entrepreneur](#)
- [Devenir graphiste auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur en achat et revente](#)
- [Ouvrir une boutique en ligne en tant qu'auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur multiservice](#)

FAQ

Qu'est-ce que le dropshipping ?

Le dropshipping est un système de vente en ligne divisé en trois parties. Le client passe sa commande sur la plateforme e-commerce du commerçant. Ne disposant pas de stock, celui-ci transmet cette commande au fournisseur qui se chargera de la livraison du produit et de gérer le stock disponible. Le grossiste verse ensuite une commission sur la vente au commerçant. Ainsi, le commerçant ou le distributeur s'occupe d'écouler des produits qu'il n'a pas achetés et le fournisseur ou le grossiste liquide sa production ou son stock sans prendre en charge sa commercialisation.

Pourquoi créer une micro-entreprise en dropshipping ?

Vous pouvez choisir le statut de la micro-entreprise et devenir auto-entrepreneur en dropshipping si vous souhaitez exercer librement, et surtout bénéficier d'un certain nombre d'avantages. En effet, ce régime de société est particulièrement apprécié dans le domaine du e-commerce pour les différents allègements dont il profite.

Comment devenir auto-entrepreneur en 2020 ?

Il faut être adulte, ne pas être placé sous tutelle ou curatelle ou bien avoir fait l'objet d'une interdiction de gérer une entreprise. De plus, il faut fournir les documents suivants : une déclaration de micro-entreprise datée et signée, une attestation sur l'honneur de non-condamnation, un justificatif de domicile de moins de trois mois et enfin, en option, une attestation de stage de préparation à l'installation pour les activités artisanales.

Pourquoi choisir le régime de la micro-entreprise pour se lancer en dropshipping ?

Ce régime permet des démarches de création simplifiées, une imposition forfaitaire des bénéfices, un calcul simplifié des charges sociales (12,30 % pour les activités de commerce et de fourniture d'hébergement, 21,1 % pour les activités de prestations de services relevant des BIC et des BNC, ainsi que pour les professions libérales non réglementées et enfin 21,2 % pour les activités libérales relevant de la CIPAV). La micro-entreprise bénéficie également d'une exonération de la TVA jusqu'à un certain seuil ainsi que d'un allègement des obligations comptables et administratives.

Quels sont les plafonds de chiffres d'affaires en 2023 pour l'auto-entrepreneur dropshipper ?

Pour les activités commerciales telles que le dropshipping, le plafond annuel est de 188 700 euros HT.

Comment obtenir l'ACRE en 2023?

Le dispositif d'Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprise permet une exonération partielle ou totale des charges durant un an pour les créations d'entreprises en 2020. Pour en bénéficier, il faut remplir le formulaire de « Demande de l'aide à la création et à la reprise d'une entreprise (ACRE) » et en faire la demande dans un délai de 45 jours maximum après le dépôt de leur dossier de création d'entreprise.